

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/12/2009

Présents : M. MATHEY, Maire, MM. BRUNETTA, DONTENVILLE LARDIER, LABRUNE, BARAULT, Mme BOUILLARD, Adjoint, MM. GROSJEAN, ALMUEIS, BOUQUET, LEDRAPIER, DROIT, BUHR, CHEVRY, Mmes MOREAU, ROMAGNOLI, LE BALLEUR, MULLER, , HOFF, POURCELOT

Avaient donné procuration :  
Mme WELKLEN à Mme HOFF

Excusée : Mme HACQUARD

Absent : M GSCHWIND

### **II - Approbation du compte rendu de la réunion du 7/12/2009**

En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

### **III – Enfance Jeunesse**

Mme BARAULT fait le compte rendu de la commission enfance jeunesse qui s'est réunie le 3 décembre 2009, en présence de Mme PARISOT, conseillère technique de la CAF et de M BOUCON, maire de Trévenans.

**1) Le contrat enfance jeunesse**, partenariat entre la CAF et la commune, arrive à échéance au 31/12/2009. Il devra être renouvelé pour 4 ans, soit en reconduisant les actions existantes uniquement, soit en ajoutant des actions nouvelles.

*Au niveau de la crèche halte-garderie*, les travaux d'agrandissement qui permettent d'accueillir des enfants supplémentaires viennent seulement d'être terminés. L'accueil de 16 enfants, prévu en 2008 dans le contrat enfance, est réalisé seulement fin 2009. Aussi, il faut tester quelques temps le fonctionnement de la structure avec 16 enfants et le personnel prévu à cet effet ( 5 ETP) avant d'envisager une augmentation du nombre de places.

*Au niveau de l'accueil périscolaire*, là aussi, la capacité d'accueil vient d'être augmentée avec l'ouverture de l'annexe à Trévenans (agrément pour 100 enfants en septembre 2009 alors qu'en janvier 2007, l'agrément était de 24 !). Il faut le bilan financier d'une année au moins de fonctionnement avant de mettre en place des actions nouvelles comme l'ouverture de la structure le mercredi. (A ce propos, Mme BARAULT fait état d'une étude réalisée par des parents)

**La proposition est donc de renouveler le contrat enfance jeunesse sur la base des actions réalisées fin 2009 et de faire un avenant au contrat au cas où de nouvelles actions interviendraient avant 2014.**

### **2) Bilan de l'accueil périscolaire depuis septembre 2009**

Avec un total de 170 enfants inscrits ( soit 114 familles), la fréquentation maximum a été, pendant la période méridienne, de 85 enfants à Chatenois et 15 enfants à Trévenans, le minimum étant 55 enfants à Chatenois et 7 à Trévenans.

De septembre à novembre, 10756 heures enfants ont été réalisées et 3636 repas servis.

Les adjoints d'animation, qui assurent l'encadrement des enfants, sont désormais au nombre de 10 ; et la directrice se consacre désormais exclusivement à la gestion de la structure.

Des parents bénévoles assurent une aide aux devoirs depuis la rentrée pour les enfants qui le souhaitent.

### *Modification des plages horaires*

La modification des horaires des écoles à partir de septembre a modifié un créneau d'ouverture de la structure qui accueille désormais les enfants de l'école élémentaire de Chatenois, le soir, dès 16h15 (au lieu de 16h30). En revanche, pendant la période méridienne, ces mêmes enfants partent à 13h15 alors que les enfants de l'école maternelle arrivent à midi au lieu de 11h30.

Comme il n'est pas possible d'établir des factures « au quart d'heure », M le maire propose d'appeler « forfait » les périodes de 11h30 à 13h30 et de 16h15 à 17h, sans modification de tarifs. Le tableau des tarifs, voté en juillet 2009 et remis aux parents et à la CAF, sera modifié en conséquence.

### **Accord du conseil municipal**

Mme BARAULT termine son exposé sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire en précisant qu'une *enquête* a été distribuée à 113 familles à la rentrée ; les 36 familles qui ont répondu sont plutôt satisfaites du service rendu.

*Concernant l'ouverture de la structure le mercredi*, une première estimation a été réalisée par la mairie pour 20 enfants présents pendant 1h : pour la commune, le coût varierait entre 7000 et 11000€ et pour les familles entre 17,8€ et 22,7€ la journée. Cette estimation sera approfondie pour tenir compte des résultats de l'étude réalisée par les parents.

*Concernant la collaboration avec Trévenans*, M BOUCON est satisfait du fonctionnement de l'annexe de l'accueil périscolaire situé à la salle des fêtes et demande que l'expérience se poursuive au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire pour pouvoir en tirer un bilan financier.

Il préfère continuer la collaboration sous la forme actuelle (convention entre les 2 communes) plutôt que de créer un syndicat intercommunal.

### **3) Fonctionnement de la crèche**

Depuis début novembre, l'agrément pour 16 enfants (12 « crèche » et 4 « halte-garderie ») délivré par le service de PMI du Conseil Général est effectif grâce à l'agrandissement du bâtiment ; une auxiliaire de puériculture a été embauchée en CDD pour compenser le temps de travail des deux directrices à temps partiel et avoir ainsi 5 personnes en équivalent temps plein.

Sur les 39 familles dont les enfants fréquentent la structure au 24/11/2009, 25 habitent la commune, 14 les communes extérieures dont 5 à Trévenans.

Pour 2010, toutes les places sont occupées mais il n'y a pas de liste d'attente.

### *Tarifs 2010*

Rares sont les familles extérieures qui demandent des places en crèche à cause de l'euro supplémentaire appliqué au tarif horaire qui, lui, varie de 0,19€/heure à 3,50€/heure en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

Aussi, M le Maire propose t-il de moduler le supplément appliqué aux familles extérieures ainsi :

- de 0,19€/heure à 0,99€/heure, serait appliquée une majoration de 100% du tarif horaire
- à partir d'1 €/heure, serait appliqué l'euro supplémentaire

### **Avis favorable du conseil municipal**

Avait également été émise l'idée de ne pas majorer les familles domiciliées à Trévenans si une convention de financement était établie entre les deux communes comme pour l'accueil périscolaire. Pour 2010, M BOUCON ne souhaite pas s'engager dans cette voie.

### *Accueil des 4-6 ans*

Comme il y a très peu d'enfants, cette année, le mercredi, malgré les campagnes de publicité, et qu'il y a une demande de parents pour l'ouverture de l'accueil périscolaire le mercredi, la crèche pourrait accueillir des 4-6 ans ce jour là en organisant des activités adaptées à cet âge.

#### *Participation des familles*

Seulement 8 familles sur 40 ont répondu au questionnaire de la directrice ; en revanche, cette année, la participation des parents à la réunion organisée à leur intention par le personnel le 1/12/2009 a été plus forte qu'en 2008( 12 parents présents au lieu de 6). Pour la première année, il y a même eu 3 candidatures pour le conseil de crèche.

#### **4) Atelier jeunes et CLSH**

Un bilan de chaque activité organisée par les Francas pendant les vacances scolaires a été remis aux conseillers municipaux.

L'ensemble est satisfaisant hormis le problème du recrutement des animateurs pour le centre de loisirs de l'été.

### **III-Recensement**

En accord avec l'INSEE, la commune a été divisée en 5 districts comme en 2005.

6 agents recenseurs dont un suppléant seront donc recrutés du 4/01 au 26/2/2010.

La dotation allouée par l'INSEE étant de 6153€, M le Maire propose de consacrer 1200€ pour la rémunération et les charges sociales de chacun des 5 agents recenseur et de rembourser les frais de formation de l'agent suppléant sur la base du SMIC.

**Avis favorable du conseil municipal.**

### **IV – Voirie**

#### **1) Convention ATESAT**

M DONTENVILLE, qui a participé à une réunion d'information sur les nouvelles modalités de l'ATESAT (assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire), présente les orientations pour 2010-2012.

La DDEA, dans le cadre de l'ATESAT :

- apporte désormais aux communes conseil et appui en amont des projets dans le souci du respect des orientations du Grenelle de l'Environnement
- intègre l'approche du développement durable dans son assistance en matière de voirie

Ses missions sont de plus en plus des missions de conseil. Elle n'intervient plus comme maître d'œuvre.

**Le conseil municipal décide néanmoins de renouveler la convention ATESAT pour un montant forfaitaire de 1622,86 €/an (revalorisable) et autorise le maire à signer cette convention.**

#### **2) Travaux 2010 éligibles à la subvention « amendes de police »**

M DONTENVILLE propose différents travaux de nature à améliorer la sécurité :

- pose de quilles (ou autres) afin d'empêcher le stationnement devant le Centre de Secours et rue de Gaulle au carrefour avec la rue Jeanne d'Arc.
- création de places de parking le long du square du Congo
- création de places de parking avenue des Forges
- pose d'une barrière sur la partie du mur communal entre le dispensaire et la rue Foch

- pose d'une barrière sur un mur rue Enée quand il sera refait
- implantation de la signalisation des chemins ruraux

Des conseillers municipaux suggèrent également la réalisation de ralentisseurs dans certaines rues.

### **Avis favorable du conseil municipal.**

### **V – Bâtiment Urbanisation**

M BRUNETTA fait le compte rendu de la réunion de la commission du 10/11/2009 qui a été essentiellement consacrée au P.L.U

Il rappelle que l'élaboration du PLU a été confiée à PYRAMID CONSULTANT de Colmar. Dans le cadre du groupe de travail chargé d'élaborer le PADD, le chargé d'études fait actuellement des propositions relatives au développement futur de la commune. A ce stade de la réflexion, M le Maire et M BRUNETTA souhaite que le conseil municipal se prononce sur ces propositions pour cadrer les orientations du bureau d'études.

Ces propositions concernent :

- le développement de la commune pour les vingt prochaines années
- la réalisation d'une voie de circulation extérieure aux zones bâties actuelles au fur et à mesure de l'aménagement des zones urbanisées
- l'aménagement d'un nouveau cœur de village autour de la mairie

### **Développement de la commune :**

Les études démographiques font apparaître que la population de la commune est vieillissante. Sans une croissance bien ciblée et équilibrée entre accession à la propriété et locatif, pavillons individuel et petits collectifs, la perte de jeunes ménages conduira à un surdimensionnement des équipements.

1<sup>ère</sup> hypothèse : croissance de la population de 13% en 20 ans pour atteindre 3150 habitants (population actuelle au recensement 2005 : 2802) ce qui implique la création de 275 logements répartis dans 133 constructions soit 12ha de terrains à bâtir.

2<sup>ème</sup> hypothèse : croissance de 21% (3360 habitants) soit 390 logements répartis dans 205 constructions soit 17 ha de terrains à bâtir.

3<sup>ème</sup> hypothèse : croissance de 25% (3500 habitants) soit 450 logements sur 20ha de terrains à bâtir.

Sur le premier point, M BRUNETTA rappelle que la politique des municipalités précédentes a toujours été de rechercher un développement équilibré, c'est-à-dire qui puisse être absorbé par les équipements existants et de privilégier les investissements permettant d'entretenir, de diversifier et d'élargir la palette des services publics, en faisant attention à ne pas trop alourdir les charges de fonctionnement.

Il rappelle également que les zones urbanisables définies dans l'ancien POS ne sont pas toutes bâties.

M le Maire intervient pour rappeler que la situation géographique de Chatenois (près de la gare TGV, du site médian de l'hôpital, de la zone d'activités des Plutons.....) va inévitablement induire une demande de logements plus forte. Il pense que les mentalités changent et que les propriétaires de terrains en zones urbanisables vendront plus volontiers leurs parcelles qu'auparavant.

**Après avoir débattu de cette question, le conseil municipal, à l'issue de deux votes entre les hypothèses 1 et 2-3 puis 2 et 3, retient l'hypothèse n°2.**

**1<sup>er</sup> vote : hypothèse 1 : 9 voix hypothèses 2 et 3 : 12 voix**

**2<sup>ème</sup> vote : hypothèse 2 : 15 voix hypothèse 3 : 5 voix 1 vote blanc**

### **Réalisation d'une voie de circulation extérieure aux zones bâties actuelles au fur et à mesure de l'aménagement des zones urbanisées**

Dans la mesure où le développement du village devrait se faire au Nord et au Sud, le bureau d'études propose qu'une rue de large emprise puisse être réalisée sur tout le pourtour du village au fur et à mesure que celui-ci s'étendrait vers l'extérieur.

Cette idée qui avait déjà été émise il y a plus de 25 ans, lors de la première mouture du POS, avait été rejetée à cause de la difficulté des travaux et de leur coût.

Par ailleurs, les engagements pris lors du remembrement pour préserver les zones agricoles interdisent ce projet.

En revanche, le désenclavement des zones urbanisables du secteur sud est matériellement possible, celui du secteur nord restant plus délicat à cause de constructions existantes.

**Le conseil municipal partage cette analyse.**

### **Aménagement d'un nouveau cœur de village autour de la mairie :**

Le bureau d'études propose d'acquérir différents terrains pour aménager la zone de la mairie et en particulier :

- des terrains situés au sud de la mairie pour permettre d'établir une liaison piétonne entre la mairie et l'accueil périscolaire et éventuellement autoriser d'autres aménagements.
- la voie qui traverse l'imprimerie pour raccorder la rue située au sud de la mairie à la rue de Gaulle

M BRUNETTA fait remarquer que l'acquisition de terrains a un coût non négligeable et qu'un choix devra être fait parmi toutes les propositions du bureau d'études.

La réalisation d'une liaison piétonne entre la mairie et l'accueil périscolaire retient l'assentiment de la commission et du conseil municipal.

En revanche, M le Maire soumet au vote la création d'une voie communale à l'intérieur de l'imprimerie. En effet une décision doit être prise car il y a une demande de travaux sur l'habitation concerné par le tracé.

**Le conseil municipal, par 17 voix et 3 blancs décide que cette voie doit rester privée.**

## **VI – Questions diverses**

Orange demande à ce que la délibération relative au relai de téléphonie mobile prise le 21/7/2009 ainsi que la convention soient modifiées pour intégrer au montant du loyer que versera Orange à la commune, les frais de garderie de l'ONF, ce qui porte le loyer annuel à 517,44€ net pour la période prenant effet à la date de la signature du bail jusqu'à l'ouverture du chantier puis à 2587,20€ net à partir du 1<sup>er</sup> jour civil du mois de début de chantier.

**Avis favorable du conseil municipal.**

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>  
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.